

CAPSULE D'INFORMATION

sur l'AER *

Le jeudi 9 septembre 2021

Clause 4.8.12

La professeure ou le professeur présente son projet d'AER à la ou au responsable le 1^{er} octobre au plus tard. Elle ou il utilise, pour soumettre son projet, la version la plus récente du formulaire mis à sa disposition par le Vice-rectorat à l'équité, à la diversité et à l'inclusion et aux ressources humaines.

* Seul le texte de la convention collective a valeur légale.